

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 MARS A 20H00**COMPTE RENDU****2026-03-026 – ELECTION DU MAIRE****INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

À la suite des élections municipales du 15 mars dernier, et vu les articles L 2121-7, 2122-8, 2122-9, et 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'installation du Conseil Municipal et à l'élection du Maire et des Adjoints.

Il est rappelé les résultats constatés au procès-verbal des élections :

- Nombre d'électeurs inscrits : 2 682
- Nombre de votants : 1400
- Suffrages exprimés : 1282

Liste : « Ensemble, construisons l'avenir de Louvigné » : 1282 suffrages - 23 élus

La parole et la présidence sont données à Monsieur Jean-Pierre GUERIN, le plus âgé des membres du Conseil Municipal, pour l'élection du Maire. Il procède à l'appel des Conseillers Municipaux suivants pour siéger :

LECHEVALIER Arnaud
NOËL Marie-Laure
RAULT Pierre-Antoine
GUILLOUX Christèle
LEYET Léo
BADICHE MANCEL Karine
DELAMARE Fabien
GUILLOUX Patricia
MOREL Sylvain
KERGOAT Morgane
FADIER Thierry
NICOLAS Aline
GUERIN Jean-Pierre

BRUMANT Magalie
ROUSSEL Frédéric
BONTEMPS Anne-Claire
PREAUX Damien
AUSSANT Angélique
LEBANSAIS Rémy
BODIN Marie-Eve
CHAUVEL Benoît
LECHEVALIER Nathalie
GUERIN Fabrice

Sont absents : Néant

Ont donné pouvoir : Néant

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Il est proposé de désigner Monsieur Léo LEYET, le plus jeune des membres du Conseil Municipal, pour assurer ces fonctions.

ELECTION DU MAIRE

Monsieur Jean-Pierre GUERIN, doyen de l'assemblée rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Jean-Pierre GUERIN sollicite deux volontaires comme assesseurs : Mme BONTEMPS Anne-Claire et M. LEBANSAIS Remy acceptent de constituer le bureau.

Monsieur Jean-Pierre GUERIN demande alors s'il y a des candidats.

Monsieur Jean-Pierre GUERIN propose la candidature de Monsieur Arnaud LECHEVALIER au nom du groupe « **Ensemble, construisons l'avenir de Louvigné** ».

Monsieur Jean-Pierre GUERIN enregistre la candidature de Monsieur Arnaud LECHEVALIER et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et du doyen de l'assemblée.

Monsieur Jean-Pierre GUERIN proclame les résultats :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 23

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

A obtenu :

Monsieur Arnaud LECHEVALIER : 23 voix.

Monsieur Arnaud LECHEVALIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

A l'issue de la proclamation du résultat, Monsieur le Maire s'adresse à l'assemblée :

« Mes chers collègues,

Je suis très heureux d'être là ce soir pour ce moment important de la vie de notre commune.

Je tiens à remercier sincèrement les membres du précédent conseil municipal pour leur engagement et leur travail accompli ces dernières années.

Je veux également vous féliciter toutes et tous pour votre élection. S'engager pour sa commune, surtout en soirée après des journées bien remplies, est un choix fort qui mérite d'être salué.

Nous nous sommes engagés ensemble pour l'avenir de Louvigné, et c'est maintenant que le travail commence.

Nous formons aujourd'hui une équipe. Une équipe qui devra travailler dans le respect, l'écoute et la confiance, au service de tous nos habitants.

Je suis convaincu que c'est par notre engagement collectif que nous réussirons.

Alors, dès ce soir, mettons-nous au travail ensemble pour construire l'avenir de Louvigné ».

Monsieur OGER adresse ses remerciements aux membres du conseil municipal sortant, ainsi que ses félicitations et ses encouragements aux membres du nouveau conseil, en particulier à celles et ceux qui viennent d'y entrer. Il conclut son intervention par une citation d'un proverbe maori : « *Tourne-toi vers le soleil et l'ombre sera derrière toi.* »

2026-03-027 – CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

RAPPORTEUR : A. LECHEVALIER

EXPOSE / PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création de cinq postes d'Adjoints.

2026-03-028 – ELECTION DES ADJOINTS

RAPPORTEUR : A. LECHEVALIER

EXPOSE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-2 ;

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à cinq.

Monsieur le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, la liste de candidats est la suivante :

- **Liste : « Ensemble, construisons l'avenir de Louvigné »** (candidat inscrit en tête de liste Madame Marie-Laure NÖEL

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 23

Bulletins nuls ou blancs : 0

Suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Liste : « Ensemble, construisons l'avenir de Louvigné » : 23 voix

La liste « Ensemble, construisons l'avenir de Louvigné » ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'Adjoints au Maire dans l'ordre du tableau :

Mme Marie-Laure NOËL.....1ère Adjointe au Maire
M. Sylvain MOREL.....2ème Adjoint au Maire
Mme Christèle GUILLOUX.....3ème Adjointe au Maire
M. Thierry FADIER.....4ème Adjoint au Maire
Mme Morgane KERGOAT.....5ème Adjointe au Maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

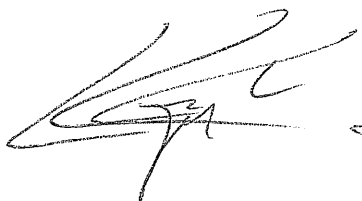
A l'issue du vote Monsieur le Maire fait lecture de la charte de l'élu local à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Informations diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le prochain conseil municipal aura lieu le 2 avril 2026 à 20h00. Sera notamment prévu à l'ordre du jour :

1. *Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres*
2. *Formation des Commissions municipales*
3. *Désignation des délégués aux syndicats intercommunaux et autres organismes et associations.*
4. *Fixation des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux délégués*
5. *Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal*
6. *Délibération autorisant le Maire à signer les actes notariés*
7. *Usine d'incinération de Pontmain - désignation des membres de la commission locale d'information et de surveillance*

Le secrétaire
L. LEYET



Le Maire
A. LECHEVALIER